

20191114_DL_03

OBJET :

Avenant n°3 au contrat de
délégation de service public
conclu avec Covage

Date de convocation :
8 novembre 2019

Date de séance :
14 novembre 2019

Date d'affichage :
25 novembre 2019

Membres en exercice : 46

Membres présents : 17

Membres votants : 26

ABSENTS : cf. PVS

Adoptée à l'unanimité

**Jours et heures d'ouverture du
syndicat mixte :**

Du lundi au vendredi
de 9h00 à 12h30
et
de 14h00 à 17h30

L'an deux mille dix-neuf, le quatorze novembre à 17h30 le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Philippe VARLET, Président.

Etaient présents : Ernest CANDELA, Gérard CARON, Philippe COCQ, Claude DEFLESSELLE, Jean-Philippe DELFOSSE, Denis DEMARCY, Yannick DESSAINT, Emile FOIREST, Jean GORRIEZ, Julien HERNANDEZ, Olivier JARDE, Laurent PARSIS, Jean-Dominique PAYEN, Jean-Claude PRADEILHES, Didier REMY et Jean-Claude RENAUX.

Secrétaire de séance : Laurent PARSIS

Pouvoirs : Isabelle DE WAZIERS à Claude DEFLESSELLE
James HECQUET à Laurent PARSIS
Jean-Marie BLONDELLE à Jean-Dominique PAYEN
Annie VERRIER à Philippe VARLET
Patricia POUPART à Philippe COCQ
Fabrice FRION à Jean-Philippe DELFOSSE
Hervé MENTION à Yannick DESSAINT
Aline JOSSEAUX à Jean GORRIEZ
François DEBEUGNY à Jean-Claude PRADEILHES

Le présent avenant proposé par Covage a pour objet d'intégrer les nouvelles offres de Services « BPE 2019 » et « BPE Access 2019 » dans la Convention de Délégation de Service Public. Ainsi, sont mis à jour le Catalogue de services et les modèles de Contrat de services.

LE COMITE SYNDICAL

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L1425-1 et L-1425-2;
- Vu la convention de Délégation de Service Public portant sur la gestion en affermage du Réseau d'Initiative Publique de Somme Numérique pour la période 2015 / 2029 approuvée par la délibération n°1 du 18 Novembre 2014 ;
- Vu l'avenant n°1 en date du 14 juin 2017, dont l'objet était de modifier le Catalogue de services et les Contrats de services afin d'intégrer les modèles de Contrats de Services COVAGE, dans le but d'harmoniser les services fournis aux Usagers
- Vu l'avenant n°2 en date du 25 octobre 2018, dont l'objet était :
 - D'intégrer des nouvelles communes dans le périmètre délégué,
 - De prendre en compte les retards constatés dans la mise en affermage par le Délégrant des installations e des prises ainsi que l'accélération du calendrier de déploiement,
 - D'intégrer un nouveau catalogue tarifaire FTTH en cohérence avec les lignes directrices de l'ARCEP ainsi que les nouveaux modes de souscription attendus par les opérateurs Usagers,
 - D'établir un nouveau plan d'affaires tenant compte de ces modifications,
 - De prendre acte du changement de dénomination sociale du Délégataire,
- Vu le projet d'avenant n°3 ayant pour objet de modifier et compléter la grille tarifaire des services figurant en annexe 8 de la Convention de Délégation de Service Public,

Envoyé en préfecture le 25/11/2019

Reçu en préfecture le 25/11/2019

Affiché le



ID : 080-258004365-20191114-191114_CS_DEL3-DE

Considérant l'intérêt pour Covage et Somme Numérique de s'adapter aux évolutions des communications électroniques et de renforcer la compétitivité et l'attractivité du réseau très haut débit objet de la Convention de Délégation de Service Public,

DELIBERE

ARTICLE 1 : L'avenant n°3 à la convention de Délégation de Service Public est approuvé.

ARTICLE 2 : Le Président est autorisé à signer ledit avenant à la convention de Délégation de Service Public et en assurer la communication à toutes autorités compétentes à en connaître selon la réglementation en vigueur.